



L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mars, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 28 décembre 2023.

Nombre de Membres en exercice	26	Présents(es) : Messieurs Thierry BLASCO, Alain BALLAND, Christian BLASSON, Philippe BORDE, Richard BRUGGER, Philippe DALLEMAGNE, Patrick DYON, Mesdames Lydie FINELLO, Carmen LABILLE, Messieurs Arnaud MAGLOIRE, Denis MAILIER, Madame Raphaële LANTHIEZ, Monsieur Jean-Philippe RESIDORI, Madame Anna ZAJAC. Ayant donné pouvoir : Monsieur Michel LAMY avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON. Madame Annie DUCHENE avait donné pouvoir à Madame Lydie FINELLO. Madame Claude HOMERH avait donné pouvoir à Monsieur Philippe DALLEMAGNE. Monsieur Jean-Marie CASTEX avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe RESIDORI. Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur Philippe BORDE. Monsieur François MANDELLI avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO. Madame Rachida BOUDADI avait donné pouvoir à Madame Anna ZAJAC. Madame Marie-Thérèse LEROY avait donné pouvoir à Madame Carmen LABILLE. Madame Nelly DELELIGNE avait donné pouvoir à Monsieur Alain BALLAND. Absents(es) excusés(es) : Messieurs Jean-Michel VIART, Dominique BARONI, Jean-Marie CAMUT. Assistaient : Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion, Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion, Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction, Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, était absente excusée.
Nombre de Membres présents	14	
Nombre de pouvoirs	9	
Nombre de suffrages exprimés	23	
Votes Pour	23	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

D2024_03_10

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Le Rapport Annuel d'Activités (annexe n°2024_06) au titre de l'année 2023, présenté par Monsieur Thierry BLASCO, Président, est **approuvé** par le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 29 mars 2024

Le Président,



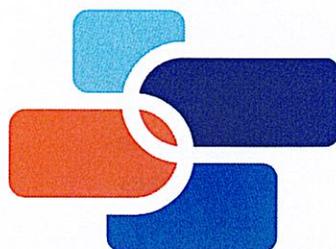
Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte à compter du 02/04/2024.



Le Président,

Thierry BLASCO



CDG 10

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE
EXPERTISE CONFIANCE CONSEIL PROXIMITÉ

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS **2023**

Délibération n°2024_03_10

ANNEXE n°2024_06

Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20240329-D2024_03_10-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

I ~ COMPOSITION ET ACTIVITES DE L'INSTITUTION

1) COMPOSITION DE L'INSTITUTION

A) Composition du Conseil d'Administration au 1^{er} JANVIER 2023

COLLÈGE DES COMMUNES AFFILIÉES

TITULAIRES

Mr BLASCO Thierry
Maire de BREVIANDES

Mr ABEL Jean-Pierre
Maire de LES NOES-PRES-TROYES

Mr BALLAND Alain
Conseiller Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

Mr BARONI Dominique
Maire de BAR-SUR-SEINE

Mr LAMY Michel
Maire de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE

Mr BLASSON Christian
Maire de SAINT-LEGER-PRES-TROYES

Mr BORDE Philippe
Maire de BAR-SUR-AUBE

Mr BRUGGER Richard
Maire de CHAUCHIGNY

Mr DALLEMAGNE Philippe
Maire de SOULAINES-DHUYS

Mme DUCHENE Annie
Maire d'ESTISSAC

Mr DYON Patrick
Maire de ROUILLY-SACEY

Mme FINELLO Lydie
Maire de BREVONNES

Mme HOMEHR Claude
Maire-Adjointe
de CRENEY-PRES-TROYES

Mme LABILLE Carmen
Maire de MERY-SUR-SEINE

Mr LAGOGUEY Jean-Jacques
Maire de CHAUDREY

Mr MAGLOIRE Arnaud
Maire de SAINTE-SAVINE

Mr MAILIER Denis
Maire d'AVANT-LES-RAMERUPT

SUPPLEANTS

Mr VIART Jean-Michel
Maire de SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

Mme LEDOUBLE Catherine
Maire de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

Mme QUARTIER Marion
Maire de MAROLLES-LES-BAILLY

Mr RESLINSKI Jean-François
Maire d'ISLE-AUMONT

Mme CAILLET Laurence
Maire de BAYEL

Mr DE COCKBORNE Gilles
Maire de VILLENEUVE-AU-CHEMIN

Mr LEPRINCE Didier
Maire de FONTVANNES

Mr HANDEL William
Maire de VAILLY

Mr ROBERT Jean-Claude
Maire de MAILLY-LE-CAMP

Mr SIBOIS Laurent
Maire de BRIENNE-LE-CHÂTEAU

Mme GAUDY Solange
Maire de LE CHENE

Mr BROQUET Roland
Maire d'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Mme BETTINGER Sylviane
Maire-Adjointe de LA CHAPELLE-SAINT-LUC

Mr STEINMANN Alain
Maire de VOUE

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS

Mr CAMUT Jean-Marie
Vice-Président
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON
Maire de MARCILLY-LE-HAYER

Mr ADAM Loïc
Président
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES
SEINE ET AUBE
Maire-Adjoint de Rilly-Sainte-Syre

Mme LANTHIEZ Raphaële
Présidente de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU NOGENTAIS
Maire de Soligny-les-Etangs

Mr HUPFER Jean-Michel
Président
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CHAOURCOIS ET DU VAL D'ARMANCE
Maire de Lagesse

Mr RESIDORI Jean-Philippe
Vice-Président
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES LACS DE CHAMPAGNE
Maire de Chalette-sur-Voire

Mr JACQUINET Olivier
Président
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES
FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE
Maire de Mesnil-Sellières

COLLÈGE SPÉCIFIQUE

des collectivités bénéficiant des missions précisées
au IV de l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Ville de Troyes

Mme HELIOT-COURONNE Isabelle
Maire-Adjointe de TROYES

Mme LE CORRE Marie
Maire-Adjointe de TROYES

Mr MANDELLI François
Conseiller Municipal de TROYES

Mr DUPATY Christian
Conseiller Municipal de TROYES

CMAS de la Ville de Troyes

Mme ZAJAC Anna
Conseillère Municipale de TROYES

Mme LEMELLE Flavienne
Maire-Adjointe de TROYES

Mr DAHDOUH Fadi
Maire-Adjoint de TROYES

Mme BOUDADI Rachida
Conseillère Municipale de TROYES

Conseil Départemental de l'Aube

Mme LEROY Marie-Thérèse
Conseillère Départementale

Mr RAGUIN Jacky
Conseiller Départemental

Mme DELELIGNE Nelly
Conseillère Départementale

Mme ZELTZ Anne-Marie
Conseillère Départementale

B) Composition du Bureau au 01 JANVIER 2023

- **Monsieur Thierry BLASCO**, Président
- **Monsieur Philippe DALLEMAGNE**, 1^{er} Vice-Président
- **Madame Raphaële LANTHIEZ**, 2^{ème} Vice-Présidente
- **Monsieur Christian BLASSON**, 3^{ème} Vice-Président
- **Madame Annie DUCHENE**, 4^{ème} Vice-Présidente

- **Monsieur Patrick DYON**, Membre du Bureau
- **Monsieur Jean-Jacques LAGOGUEY**, Membre du Bureau
- **Monsieur Jean-Marie CAMUT**, Membre du Bureau
- **Monsieur François MANDELLI**, Membre du Bureau
- **Madame Marie-Thérèse LEROY**, Membre du Bureau

2) ACTIVITES DE L'INSTITUTION

En 2023, le **Conseil d'Administration** s'est réuni **5 fois** et les rapports suivants ont été présentés :

• **02 février 2023**

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 novembre 2022
- Reprise anticipée des résultats 2022
- Vote du budget primitif 2023
- Adoption du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023
- Révision du Guide MAPA
- Positionnement du CDG concernant la déontologie des élus
- Convention cadre de mutualisation supra départementale entre CDG
- Renouvellement de la convention ACFI à destination des collectivités et établissements non affiliés.
- Prise en charge des frais relatifs aux visites médicales des candidats sollicitant un aménagement d'épreuve
- Convention Signalement Ville et CMAS de Troyes

• **30 mars 2023**

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 février 2022
- Vote du Compte Administratif 2022
- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Rapport d'Activités 2022
- Rapport Social Unique 2021
- Projet d'acquisition d'un immeuble complémentaire
- Décision modificative n°1 relative au projet d'acquisition d'un immeuble complémentaire

• **12 juillet 2023**

- Décisions du Président
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 mars 2023
- Contrat Groupe Assurance
 - ❖ Signature du CGA des risques statutaires et des conventions d'adhésion
 - ❖ Convention d'adhésion CGA CDG10_Collectivités 2024-2027
 - ❖ Souscription CDG10 CGA 2024-2027
- Acquisition des locaux PROVAE (GISMA)
 - ❖ Acquisition locaux « PROVAE » (GISMA) : Décision Modificative n° 2023_02
 - ❖ Commentaires de la proposition de DM
 - ❖ Modification du tableau des effectifs – Création de poste
- Concours
 - ❖ Adoption des coûts sujets 2023
 - ❖ Programme des concours et examens 2024
- Organisation des services :
 - ❖ Mutualisation du service juridique
 - ❖ Modification de l'organisation de la mission déontologie

- **20 octobre 2023**

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 juillet 2023
- Décision Modificative n° 2023_03
- Précisions sur la gestion des immobilisations
- Réorganisation du service de médecine préventive
- Modification du tableau des emplois (proposition de créations d'emploi à compter du 1^{er} janvier 2024)
- Adoption des conditions financières des missions conventionnées - Exercice 2024
- Coûts Concours 2022 – Décompte provisoire
- Informations diverses (oral) :
 - ❖ Retour sur la promotion interne 2023
 - ❖ Etat de situation de la coopération interrégionale Grand Est/Bourgogne-Franche Comté
 - ❖ Agenda social 2023/2024
 - ❖ Position des CDG vis-à-vis Etablissement Public Local

- **29 novembre 2023**

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 octobre 2023
- Débat d'orientation budgétaire 2024
- Vote des taux de cotisation 2024
- Vote du taux de contribution 2024
- Instauration d'une prime pouvoir d'achat
- Adoption des conditions financières du Service de médecine préventive CDG
- Autorisation de mise en concurrence en 2024 d'une convention de participation prévoyance
- Remplacement de membres des instances de dialogue social
- Information - Evolution de l'offre d'accompagnement personnalisé aux agents

II ~ LES MOYENS

SITUATION FINANCIERE 2023

Taux de cotisation globale : 1,55 %

Recettes perçues :

Cotisation obligatoire : 0,80 %

↳ Compte 706881 : 797.676,09 €

Cotisation additionnelle : 0,75 %

↳ Compte 706882 : 747.821,34 €

Recettes perçues – Services conventionnés :

Autres conventions et remboursements

↳ Compte 706888 : 981.654,31 €

Mise à disposition de personnels

↳ Compte 70848 : 282.179,96 €

Résultat d'entrée de l'exercice au 01/01/2023	1 048 809,09 €
Part affectée à l'investissement : Exercice 2023 (Prélèvement sur l'excédent de fonctionnement)	-95 685,37 €
Résultat de l'exercice	- 287 595,77 €
Résultat comptable de clôture Exercice 2023	665 527,95 €
Restes à Réaliser	0,00 €
Résultat net de clôture au 31/12/2023	665 527,95 €

2) LES MOYENS HUMAINS – TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2023

POLE	FILIERE	EMPLOI	DATE CREATION	CADRES D'EMPLOIS	CAT.	CREE	POURVU	QUALITE	TEMPS TRAVAIL	GRADE OCCUPE
DIRECTION	ADMINISTRATIVE	Directrice Générale Services	01/07/1986	Attachés	A	1	1	Titulaire détaché	TC	DGS 2000b-40000 Emploi Fonctionnel - Détachement
DIRECTION	ADMINISTRATIVE	Directrice Générale Services	01/07/1986	Attachés	A	1	0		TC	Attaché Hors classe - détaché
DIRECTION	ADMINISTRATIVE	Directeur Général Adjoint	01/01/2003	Attachés	A	1	1	Titulaire	TC	DGAS 20000-40000 Emploi Fonctionnel-Détachement
DIRECTION	ADMINISTRATIVE	Directeur Général Adjoint	01/07/2003	Attachés	A	1	0		TC	Attaché Hors classe - détaché
DIRECTION	ADMINISTRATIVE	Assistante de Direction	01/03/1990	Rédacteurs	B	1	1	Titulaire	TC	Rédacteur
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATIVE	Chargée de communication	01/10/2022	Rédacteurs	B	1	1	CDD	TC	Rédacteur
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire paie / finances	01/03/2014	Adjoint administratifs	C	1	1	Titulaire	TC	Adjoint adm principal 1ère classe
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATIVE	Assistante comptable	01/01/2023	Adjoint administratifs	C	1	1	Stagiaire	TC	Adjoint adm principal 2ème classe
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATIVE	Agent support Informatique	15/02/2006	Adjoint administratifs	C	1	1	Titulaire	TC	Adjoint adm principal 1ère classe
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire ressource humaine	01/07/2019	Adjoint administratifs	C	1	1	Titulaire	TC	Adjoint adm principal 1ère classe
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATIVE	Agent d'accueil	00/00/1986	Adjoint administratifs	C	1	1	Titulaire	TC	Adjoint administratif
ADMINISTRATION GENERALE	TECHNIQUE	Agent entretien	01/07/2006	Adjoint techniques	C	1	1	Titulaire	TC	Adjoint technique principal 2ème classe
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATIVE	Responsable de pôle	01/01/2023	Attachés	A	1	1	Titulaire	TC	Attaché principal
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Conseiller - expert statutaire	16/10/2019	Rédacteurs	B	1	1	Titulaire	TC	Rédacteur principal 1ère classe
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Conseiller - expert statutaire	01/01/2022	Rédacteurs	B	1	0	vacant	TC	
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire retraite	01/03/1990	Rédacteurs	B	1	1	Titulaire	TC	Rédacteur principal 2ème classe
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Responsable carrière	01/01/2019	Rédacteurs	B	1	1	Titulaire	TC	Rédacteur principal 2ème classe
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire carrière	15/10/2019	Rédacteurs	B	1	1	Titulaire	TC	Rédacteur principal 2ème classe
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire carrière	01/09/2017	Adjoint administratifs	C	1	0	vacant	TC	
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire carrière	01/01/1994	Adjoint administratifs	C	1	1	Titulaire	TC	Adjoint adm principal 2ème classe
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire carrière	01/01/2023	Adjoint administratifs	C	1	1	Stagiaire	TC	Adjoint administratif
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire conseil médical-maladie	24/11/2014	Adjoint administratifs	C	1	1	Titulaire	TC	Adjoint adm principal 2ème classe
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire conseil médical-maladie	01/01/2022	Rédacteurs	B	1	1	Titulaire	TC	Rédacteur principal 1ère classe - Détachement
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire paie à façon	01/02/2018	Adjoint administratifs	C	1	1	Titulaire	TC	Adjoint adm principal 1ère classe
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire paie à façon	01/02/2018	Adjoint administratifs	C	1	1	CDI	TC	Adjoint adm principal 2ème classe
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire paie à façon		Adjoint administratifs	C	1	1	CDD	TC	Adjoint adm principal 2ème classe
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire paie à façon		Adjoint administratifs	C	1	1	CDD	TC	Adjoint adm principal 2ème classe
EXPERTISE STATUTAIRE	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire paie à façon		Adjoint administratifs	C	1	1	CDD	TC	Adjoint adm principal 2ème classe
SANTE SECURITE HANDICAP	MEDICO SOCIALE	Assistant médecin de prévention	01/10/2016	Adjoint administratifs	C	1	1	CDI	TC	Adjoint adm principal 1ère classe
SANTE SECURITE HANDICAP	ADMINISTRATIVE	Correspondant handicap	24/11/2014	Adjoint administratifs	C	1	1	CDI	TC	Adjoint adm principal 2ème classe
SANTE SECURITE HANDICAP	TECHNIQUE	Responsable de pôle	01/01/2023	Ingénieurs	A	1	1	Stagiaire	TC	Ingénieur
SANTE SECURITE HANDICAP	TECHNIQUE	Responsable HSH au travail	01/04/2021	Techniciens	B	1	0	détaché	TC	Technicien principal 1ère classe - Détachement
SANTE SECURITE HANDICAP	TECHNIQUE	Assistant de prévention	01/01/2008	Agents de maîtrise	C	1	1	CDI	TC	Ag. de maîtrise principal
SANTE SECURITE HANDICAP	TECHNIQUE	Assistant de prévention	07/02/2018	Agents de maîtrise	C	1	1	Titulaire	TC	Ag. de maîtrise principal
SANTE SECURITE HANDICAP	MEDICO SOCIALE	Médecin du travail	01/10/2016	Médecins	A	1	1	CDI	TC	Médecin hors classe
SANTE SECURITE HANDICAP	MEDICO SOCIALE	Infirmier en prévention	01/02/2023	Infirmiers	A	1	1	CDD	TNC	Infirmier en soins généraux (24/35)
SANTE SECURITE HANDICAP	MEDICO SOCIALE	Médecin du travail	01/09/2023	Médecins	A	1	1	CDD	TC	Médecin hors classe
MISSIONS SUPPORT	ADMINISTRATIVE	Assistante gestion intérim	01/04/2012	Adjoint administratifs	C	1	1	Titulaire	TC	Adjoint administratif
MISSIONS SUPPORT	ADMINISTRATIVE	Assistant gestion informatique coll.	01/11/1988	Adjoint administratifs	C	1	0	vacant	TC	
MISSIONS SUPPORT	ADMINISTRATIVE	Assistant gestion informatique coll.	01/05/1990	Adjoint administratifs	C	1	1	CDI	TC	
MISSIONS SUPPORT	ADMINISTRATIVE	Assistant gestion informatique coll.	01/11/1988	Adjoint administratifs	C	1	1	Stagiaire	TC	Adjoint adm principal 1ère classe
MISSIONS SUPPORT	ADMINISTRATIVE	Assistant adm RGPD		Adjoint administratifs	C	1	1	Titulaire	TC	Adjoint adm principal 1ère classe
MISSIONS SUPPORT	TECHNIQUE	DPO	01/01/2022	Ingénieurs	A	1	1	CDI	TC	Ingénieur principal
MISSIONS SUPPORT	TECHNIQUE	Assistant informatique RGPD	01/01/2022	Techniciens	B	1	1	CDD	TC	Technicien principal 1ère classe
MISSIONS SUPPORT	TECHNIQUE	Archiviste	01/05/2006	Ass cons pat et biblio.	B	1	1	Titulaire	TC	Ass Cons patrimoine principal 1ère classe
MISSIONS SUPPORT	CULTURELLE	Assistant gestion archives	01/09/2013	Adjoint du patrimoine	C	1	1	CDD	TC	Adjoint du patrimoine
RECRUTEMENT-EMPLOI-FORMAT	ADMINISTRATIVE	Responsable de pôle	01/01/2023	Attachés	A	1	1	Stagiaire	TC	Attaché - Détachement pour stage
RECRUTEMENT-EMPLOI-FORMAT	ADMINISTRATIVE	Resp.recrutement emploi		Rédacteurs	B	1	0	détaché	TC	Rédacteur principal 1ère classe
RECRUTEMENT-EMPLOI-FORMAT	ADMINISTRATIVE	Assistant gestionnaire concours	01/11/1989	Adjoint administratifs	C	1	1	Titulaire	TC	Adjoint adm principal 2ème classe
RECRUTEMENT-EMPLOI-FORMAT	ADMINISTRATIVE	Gestionnaire emploi - suppléance	01/10/2023	Adjoint administratifs	C	1	1	Titulaire	TC	Adjoint adm principal 1ère classe
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS AU 31 décembre 2023						49	42			

III ~ LES MISSIONS EFFECTUEES

A - LES MISSIONS OBLIGATOIRES ET ADDITIONNELLES

Le Centre de Gestion de la FPT de l'Aube gère 4 959 agents dont :

- 3 109 titulaires
- 172 stagiaires
- 1 610 agents de droit public dont 488 agents en CDI
- 68 agents de droit privé

Ils sont répartis dans 526 collectivités :

- 430 communes (affiliation obligatoire)
- 96 établissements publics dont 13 affiliés volontairement :

Syndicat Mixte à Vocation Scolaire Aulnay-Jasseines-Beurey - Syndicat Mixte de Regroupement des Ecoles de Beurey - Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique de St Thibault-Les Bordes Aumont - Syndicat Mixte de la Bresse Cœillet - Syndicat Mixte de l'Arlette - SDDEA - Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Irrigation de la vallée de la Vanne et de ses affluents - Syndicat Mixte DEPART - PETR Seine en Plaine Champenoise - SMEDMTO - SDEDA - PNRFO – SDIS

1) GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

En 2023, la Commission Administrative Paritaire placée auprès du CDG 10 s'est réunie **trois fois** :

- 1 réunion d'installation : 20/01/2023
- 1 CAP de catégorie A : 12/02/2023
- 1 CAP de catégorie C : 28/02/2023

Lors de ces 2 CAP, **2 dossiers** ont été étudiés :

- 1 non titularisation en fin de stage (catégorie A)
- 1 révision de compte rendu d'entretien professionnel (catégorie C)

*
**

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

En 2023, la Commission Consultative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion de la FPT de l'Aube se s'est réunie **cinq fois** :

- 1 réunion d'installation : 20/01/2023
- 4 CCP : 28/02/2023 - 19/09/2023 - 07/11/2023 - 12/12/2023

Lors de ces 4 CCP, **4 dossiers** ont été étudiés :

- 1 Licenciement dans l'intérêt du service
- 3 Licenciements pour inaptitude physique définitive.

PROMOTION INTERNE

La Promotion Interne au titre de l'année 2023 s'est déroulée le 19/02/2023

	NBRE DE DOSSIERS PRESENTES	NBRE DE POSTES A POURVOIR	NBRE DE DOSSIERS REFUSES
CATEGORIE A			
Attaché territorial B vers A	21	2	1
Attaché territorial A vers A	0	5	0
Conservateur du patrimoine	0	1	0
Ingénieur territorial	2	1	0
Professeur d'enseignement artistique	0	1	0
TOTAL	23	10	1
CATEGORIE B			
Animateur	0	0	1
Assistant de conservation du P. et des B.	0	0	0
Chef de service de police municipale	0	0	1
Educateur des Activités Physiques et Sportives	0	9	0
Educateur des A.P.S. principal de 2 ^{ème} classe	0	8	0
Rédacteur territorial	33	1	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5	2	0
Technicien territorial	15	2	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0	0	
TOTAL	53	22	5
CATEGORIE C			
Agent de maîtrise	13	Pas de quota	10
Agent de maîtrise avec examen professionnel	2	76	
TOTAL	15	76	10
TOTAL GENERAL	91	108	16

**

ENREGISTREMENT DES VACANCES ET OFFRES D'EMPLOI

Catégorie	Nombre de créations d'emplois	Créations annulées	Nombre de vacances d'emplois	Vacances annulées	Nombre de nouvelles offres	Offres sur emploi permanent	Offres sur missions temporaires
A	83	0	121	2	154	142	12
B	130	1	204	7	205	196	9
C	243	6	787	30	429	365	64
TOTAL	456	7	1112	39	788	703	85

**

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Comité Social Territorial (CST) placé auprès du Centre de Gestion, ainsi que son émanation Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT), s'est réuni **dix fois** en 2023 :

Les dix réunions se sont déroulées en présentiel aux dates suivantes :

- 09/02/2023
- 02/03/2023
- 06/04/2023
- 11/05/2023
- 22/06/2023
- 14/09/2023
- 12/10/2023
- 09/11/2023
- 30/11/2023
- 07/12/2023

Lors de ces réunions, ils ont examiné **212 dossiers** qui se répartissent comme suit :

CST :

- Organisations des services et du temps de travail : 42
Dont CET, temps partiel, télétravail, règlement intérieur, règlement et protocole du temps de travail...
- Suppressions d'emplois (dont modification du temps de travail) : 78
- Mise à jour du protocole sur le temps de travail (1607heures) : 2
- Participation à la protection sociale : 12
- Critères d'attribution du régime indemnitaire : 32
(RIFSEEP, et Prime COVID)
- Lignes directrices de gestion : 15
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : 17

F3SCT

- accidents de service : 14
- démarches prévention et conditions accueil apprentis : 0

✱

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le **Conseil de Discipline** a été saisi **3 fois** pour le compte de collectivités affiliées en 2023 :

- Agents titulaires : 2 dossiers concernant un agent de catégorie C
- Agents contractuels : 1 dossier

En 2023, dans le cadre de la réglementation, des locaux ont été mis à disposition **1 fois** pour les collectivités non affiliées (Conseil Départemental).

2) ORGANISATION DES CONCOURS

ANNEE 2023

CONCOURS et EXAMENS ORGANISES

Filière	Concours et Examens	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'admis	Coût par candidats présents
ADMINISTRATIVE	EXAMEN ADJOINT ADMINISTRATIF	107	101	79	133,66 €
ANIMATION	CONCOURS ADJOINT D'ANIMATION	51	33	24	303,35 €
TECHNIQUE	CONCOURS AGENT DE MAITRISE	258	213	49	103,29 €
TECHNIQUE	EXAMEN AGENT DE MAITRISE	167	145	76	131,03 €
SANITAIRE ET SOCIALE	CONCOURS ATSEM	558	427	38	117,09 €

Par ailleurs, le Centre de Gestion de l'Aube a confié à d'autres Centres de Gestion, comme la loi le lui autorise, l'organisation des concours et examens professionnels suivants :

CONVENTIONS 2023

CONCOURS ORGANISES POUR LE C.D.G. 10		
CONCOURS	C.D.G	POSTES
Rédacteur principal de 2ème classe	CDG 54	17
Rédacteur	CDG 51	45
Ingénieur	CDG 67	05
Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	CDG 67	01
Médecin	CDG 51	01
Infirmier en soins généraux	CDG 51	03
Psychologue	CDG 08	02
Sage-Femme	CDG 55	02
Puéricultrice	CDG 21	01
Aide-Soignant	CDG 51	06
Auxiliaire de puériculture	CDG 57	09
Professeur d'enseignement artistique	Organisation nationale	03
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	CDG 67	01
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	CDG 90	05
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	CIG GC	02
Animateur	CDG 21	09
EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES POUR LE C.D.G. 10		
Attaché principal	CDG 57	
Technicien principal de 1ère classe (AG)	CDG 54	
Technicien principal de 2ème classe (AG)	CDG 57	
Technicien principal de 2ème classe (PI)	CDG 57	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (AG)	CDG 57	

3) BILAN D'ACTIVITES SYNDICALES

En 2023, 12 collectivités et établissements publics ont demandé le remboursement d'heures de Décharges d'Activité de Service (DAS) et/ou d'Autorisations d'Absence (AA).

Récapitulatifs des demandes de remboursement par type d'absence et par syndicat :

Décharges d'activité de service :

En 2023, 12 collectivités et établissements ont demandé le remboursement de DAS.

SYNDICATS	QUOTA ANNUEL D'HEURES	NOMBRE D'HEURES REMBOURSEES	MONTANT REMBOURSE AUX COLLECTIVITES
C.F.D.T.	6 036	929,56	29 745,77 €
C.G.T.	1 644	767,86	14 761,77 €
F.O.	3 120	705,00	23 861,86 €
U.N.S.A.	480	416,00	10 029,48 €
TOTAUX	11 280	2 818,42	78 398,88 €

Autorisations d'Absence :

En 2023, 2 collectivités ont demandé le remboursement d'AA.

(Pour mémoire : seules les collectivités rattachées au comité social territorial du centre de gestion bénéficient du remboursement de ces heures.)

SYNDICATS	QUOTA ANNUEL D'HEURES	NOMBRE D'HEURES REMBOURSEES	MONTANT REMBOURSE AUX COLLECTIVITES
C.F.D.T.	1 179	0	0,00 €
C.G.T.	777	483,00	9 626,74 €
F.O.	790	460,50	14 966,28 €
U.N.S.A.	0	0	0,00 €
TOTAUX	2 746	943,50	24 593,02 €

Il convient d'augmenter ces réalisations de 64.000,00 € correspondant au reliquat 2023 mandatés sur 2024. **Le montant total des remboursements des droits syndicaux au titre de 2023 se rapprochera de 167.000,00 €**

Nombre d'agents bénéficiaires :

	CFDT	FO	CGT	UNSA
Décharges d'Activité de Service	13	1	9	3
Autorisations d'Absence	0	1	1	0

Subventions :

En application du protocole syndical, une subvention de 4 500,00 € est versée par organisation syndicale représentative.

4) SECRETARIAT DU CONSEIL MEDICAL DES COLLECTIVITES AFFILIEES

Le Centre de Gestion de l'Aube assure, depuis le 1^{er} février 2013, le secrétariat du Conseil Médical pour le compte des collectivités qui lui sont affiliées.

Deux agents assurent la gestion du secrétariat du conseil médical.

En 2023, **232** dossiers ont été traités pour le conseil médical restreint et **39** pour le conseil médical plénier.

CONSEILS MEDICAUX RESTREINTS

Date de séances	Nombre de dossiers traités
18/01/2023	22
24/01/2023	1
23/02/2023	33
28/03/2023	5
22/03/2023	23
12/04/2023	13
18/04/2023	1
17/05/2023	17
30/05/2023	2
22/06/2023	30
29/06/2023	9
20/09/2023	1
27/09/2023	35
18/10/2023	1
25/10/2023	16
22/11/2023	1
29/11/2023	21
13/12/2023	4
20/12/2023	12
TOTAL	323

CONSEILS MEDICAUX PLENIERS

Dates de séances	Nombre de dossiers traités
26/01/2023	6
09/03/2023	4
01/06/2023	7
06/07/2023	5
28/09/2023	7
09/11/2023	6
19/12/2023	4
TOTAL	39

78 expertises médicales ont été réalisées sur 2023.

5) EXPERTISE ET ASSISTANCE SPECIFIQUES EN MATIERE DU DROIT DE LA F.P.T.

Outre les questions statutaires quotidiennes, l'année 2023 est marquée par une augmentation des saisines dans le cadre de contentieux administratifs ou de conflit de personnel.

Le Centre de Gestion a ainsi été sollicité sur de l'expertise statutaire dans le cadre de 8 dossiers ayant fait l'objet de contentieux auprès du Tribunal Administratif ou résolu par la voie amiable et transactionnel. Il est systématiquement rappelé que l'assistance juridique statutaire du Centre de Gestion de l'Aube s'inscrit strictement dans le cadre de la diffusion d'informations juridiques à caractère documentaire fondé sur les textes normatifs applicables et la jurisprudence. Si un travail de réflexion est souvent mené afin de dégager une ou des solutions en fonction d'un problème posé, le bénéficiaire du conseil est toujours libre et seul responsable dans sa prise de décision.

En parallèle, le Centre de Gestion est régulièrement sollicité afin d'aider à la résolution de conflits par la voie juridique. Il est rappelé que dans ce cadre, le droit est un moyen et non une fin en soi. L'ensemble des outils juridiques sont systématiquement présentés pour résoudre un conflit, et d'autres acteurs du Centre de Gestion peuvent le cas échéant être mobilisés en parallèle (médecine préventive, conseiller prévention...).

D'un point de vu organisationnel, une suppléance « juridique » est désormais proposée, afin que les collectivités qui ont pu bénéficier d'un conseil ou d'une expertise financé sur la cotisation générale, puissent bénéficier, en aval, de la rédaction de pièces administratives et juridiques. Le cadre juridique de la suppléance permet de faire porter la responsabilité des actes ainsi rédigés sur la collectivité et non sur le Centre de Gestion de l'Aube.

Enfin, depuis la rentrée 2023, et anticipant toute obligation législative ou réglementaire, les Présidents des Centres de Gestion de l'Aube et de la Marne se sont entendus pour engager un processus de mutualisation de la fonction juridique. Ainsi, une cellule support se structure progressivement pour dans un premier temps pour appuyer les gestionnaires carrière qui sont en relations directes avec les collectivités affiliées. Il s'agit avant tout de rationaliser les moyens et d'optimiser les ressources notamment par la création d'un fonds documentaire commun et éviter de doubler les missions comme la veille juridique, ou la rédaction de notes d'actualité. Cette mutualisation a vocation à progressivement monter en puissance.

6) RETRAITE

INFORMATION : *Renseignements d'ordre général*

Communications téléphoniques (estimation) **500**

CONTROLE : *Renseignements liés au contrôle des dossiers*

Communications téléphoniques (estimation) **250**

Pour l'année 2023

❖ **94** dossiers ont été **contrôlés** par le Centre de Gestion de l'Aube

- **75** dossiers de liquidation normale
- **17** dossiers de liquidation pour invalidité
- **2** dossiers de pension de réversion

Dont **15** dossiers **réalisés en totalité** par le Centre de Gestion de l'Aube

❖ **52** agents ont été reçus en rendez-vous concernant la retraite (dont **5** rendez-vous 'invalidité' menés conjointement avec le service du secrétariat du conseil médical)

▪ Depuis le **1^{er} janvier 2021** la Commune de **Saint Julien Les Villas** nous a confié la totalité de son 'volet' retraite via le service suppléance :

❖ Soit **17** dossiers **réalisés en totalité**

- **9** mises à jour de Compte Individuel Retraite (CIR) pour envoi de Relevé Individuel de Situation (RIS) ;
- **5** simulations de calcul pour envoi d'Estimation Indicative Globale (EIG) ;
- **3** dossiers de liquidation normale (*Inclus dans le nombre de dossiers réalisés en totalité par le CDG mentionnés ci-dessus*)

▪ Depuis le **1^{er} septembre 2020** la Commune de **Sainte-Savine** nous a confié la totalité de son 'volet' retraite via le service suppléance :

❖ Soit **3** dossiers **réalisés en totalité**

- **3** dossiers de liquidation normale (*Inclus dans le nombre de dossiers réalisés en totalité par le CDG mentionnés ci-dessus*)

▪ Depuis le **1^{er} janvier 2017** la Commune de **Saint-Germain** nous a confié le volet 'droit à l'information' retraite via le service suppléance :

- **3** mises à jour de Compte Individuel Retraite (CIR) pour envoi de Relevé Individuel de Situation (RIS) ;
- **1** simulation de calcul pour envoi d'Estimation Indicative Globale (EIG)

▪ **2** "Vendredi du CDG" sur le thème de la réforme des retraites :

- 40 participants

7) DEONTOLOGIE

Le nombre de saisine au titre de la déontologie avec 10 sollicitations contre 8 en 2022.

Les demandes relevant réellement de la déontologie concernent :

- Des cumuls d'emplois avec les éventuelles risques de conflit d'intérêt (5)
- Un risque de « pantouflage » (1)
- Des reprises de gestion d'un patrimoine familial (2)

Les avis sont anonymisés et déposés sur un site de partage entre le CDG08, 10, 51 et 52.
Plusieurs saisines ont été réorientées vers l'expertise statutaire.

8) HANDICAP

INFORMATION ET SENSIBILISATION	
Entretiens individuels de sensibilisation au handicap et la RQTH	26
Publication d'article sur la lettre d'actualités FOCUS CDG 10	2
Participation à l'élaboration d'une fiche sur le recrutement des TH	1
Réunion de présentation du service en collectivité	4
Présentation du service aux partenaires locaux (associations, structures...)	4
Accueil et surveillance d'un candidat en situation de handicap dans le cadre d'épreuves de concours aménagé	1
Participation aux évènements en lien avec la thématique du Handicap au Travail	3

RECONTRES AVEC LA PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	
Nombre	12

ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT ET D'INTÉGRATION (action assurée par CAP EMPLOI 10 en collaboration avec le CDG 10)	
Nombre de recrutements :	22
– dont Contrats à Durée Déterminée (CDD)	22
– dont 2 stagierisations à l'issue des contrats.	
– communes bénéficiaires :	14

MAINTIEN DANS L'EMPLOI	
Etudes de poste	30
Demandes d'aides au FIPHFP pour le compte des collectivités	8
Réunions de suivi des dossiers avec la cellule « Interpôles »	5

9) EMPLOI

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Dans le cadre de la mission d'accompagnement personnalisé pour l'élaboration du projet professionnel (*article L.452-38 12° du code général de la fonction publique*), deux agents du Centre de Gestion sont formés aux fonctions de conseiller en évolution professionnelle (CEP).

La fonction de CEP est réalisée en complément d'autres missions par les agents concernés.

La mission d'accompagnement personnalisé pour l'élaboration du projet professionnel (APEPP) consiste pour le CEP à accompagner les agents des collectivités affiliées dans l'élaboration d'un projet professionnel.

Ce processus implique, si l'agent est prêt à s'engager et à s'y investir, la réalisation de maximum sept rencontres d'1H30 à 2H00 après un entretien préalable.

Cet accompagnement donne lieu à la signature d'une convention à laquelle est annexée la charte de déontologie du conseil en évolution professionnelle et à la rédaction d'un document de synthèse et d'une synthèse globale remise à l'agent en fin d'accompagnement.

9 agents ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé en 2023 :

Catégories		Filières		Type d'employeur		Type de convention	
A	1	Administrative	3	Commune < 3500 hab.	7	Bipartite	4
B	2	Animation	4	Commune > 3500 hab.	2	Tripartite	5
C	6	Culturelle	1				
		Sportive	1				

Age		Genre		Motif de la démarche		Nombre d'entretien	
- de 40 ans	1	Femme	7	Démarche personnelle	5	Quatre	3 agents
40-49 ans	7	Homme	2	Mal-être au travail	3	Cinq	3 agents
50-59 ans	1			PPR	1	Six	2 agents

Projet identifié			Formation nécessaire		Types de formations	
Pas de changement de poste	2		OUI	6	CNFPT	4
Changement de poste dans la collectivité	3		NON	2	Autres organismes	2
Mobilité hors collectivité	3					

MISSION D'INFORMATION SUR L'EMPLOI PUBLIC TERRITORIAL

Dans le cadre de la mission générale d'information sur l'emploi public territorial (*article L.452-35 7° du code général de la fonction publique*), le Centre de Gestion, au-delà de la publication sur son site internet des principaux éléments statistiques reflétant l'emploi public territorial, participe à divers événements en faveur de l'attractivité de la fonction publique territoriale.

En 2023, le Centre de Gestion de l'Aube a participé aux événements suivants :

- Forum Emplois et Alternance - 26 et 27 mars 2023 - CUBE Troyes Champagne Expo
- Forum Défense Mobilité - 15 octobre 2023 - Mourmelon le Grand
- Conférence Régionale de l'emploi - 28 novembre 2023 - Webinaire

La participation à ces événements nécessite de réaliser et mettre à jour les outils de communication adaptés au public cible (demandeurs d'emplois, étudiants, anciens militaires ou conjoint de militaire) pour mettre en avant :

- la variété des métiers et des modes de recrutement au sein de la fonction publique territoriale ;
- les offres d'emplois en cours dans le département ;
- le dispositif de formation en alternance d'agent administratif polyvalent des collectivités territoriales.

Ces actions sont complétées par la création de vidéos métiers ou de témoignages sur la chaîne Youtube du CDG 10. En 2023, plusieurs vidéos ont été réalisées pour présenter le métier de « secrétaire de mairie » ainsi que le dispositif de formation en alternance d'agent administratif polyvalent des collectivités territoriales financée par la Région Grand Est.

L'ensemble de ces actions a été présenté lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Maires de l'Aube en juin 2023.

*
**

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 REALISE EN 2023

Les modalités de collecte des données du rapport social unique sont précisées par le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020.

L'article 2 de ce décret dispose que « les collectivités territoriales et leurs établissements publics affiliés à un centre de gestion adressent les données dont ils disposent au centre dont ils relèvent au moyen du portail numérique mis à leur disposition par celui-ci. Ce portail est également accessible aux collectivités territoriales et à leurs établissements non affiliés à un centre de gestion ».

Au-delà de l'obligation légale et de son examen en Comité Social Territorial, le rapport social unique (RSU) est une base qualitative pour l'élaboration des **Lignes Directrices de Gestion** de la collectivité.

Il constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial et permet d'apprécier la situation d'une collectivité ou d'un établissement public à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération et les droits sociaux.

Retour de la campagne RSU 2022 :

RSU validés avec au moins 1 agent (coll rattachées au CST du CDG 10)	355
RSU validés avec 0 agent (coll rattachées au CST du CDG 10)	261
Nombre de RSU validés (coll rattachées au CST du CDG 10)	616

Pour la campagne 2022, le taux de retour des RSU pour le CDG 10 est de : 84% (augmentation de 11 points par rapport à la campagne 2021).

Pour information, au niveau national le taux de retour de RSU est 67%.

Effectifs recensés :

- 56,0 % des effectifs recensés sont des Fonctionnaires
- 34,0 % des effectifs recensés sont Agents contractuels sur emploi permanent
- 10,0 % des effectifs recensés sont Agents contractuels sur emploi non permanent recensés

Synthèse du RSU 2022 en annexe (pages 39 à 45).

10) FONCTIONNAIRES MOMENTANEMENT PRIVES D'EMPLOI (FMPE)

FMPE de Catégorie C – Prise en charge par le CDG 10

- 1 ATSEM Principal de 2^{ème} classe – Temps de travail : 28H00 hebdomadaires – Prise en charge depuis le 1^{er} juillet 2017. A compter du 01/09/2023 l'agent a été recruté par voie de mutation dans une collectivité et radié des effectifs du CDG.
- 1 adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe – Temps de travail : 8H00 hebdomadaires – Prise en charge depuis le 1^{er} janvier 2022. A compter du 01/02/2023, l'agent a été recruté par voie de mutation dans une collectivité et radié des effectifs du CDG.

11) COMMUNICATION

Le service communication du CDG 10 est officiellement créé depuis le 01 octobre 2022 (arrivée d'une chargée de communication précédemment mise à disposition par Y SCHOOLS). Depuis septembre 2023, l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée d'un assistant chargé de communication (précédemment en contrat d'alternance).

Le service communication du CDG 10 est mutualisé avec les CDG du réseau CAM (CDG 08, 51, 52, 55) :

CAM (08/10/51/52/55) :	168	heures réalisées
CDG 08 :	28	heures réalisées
CDG 51 :	72	heures réalisées
CDG 52 :	236	heures réalisées
CDG 55 :	34	heures réalisées
TOTAL :	538	heures réalisées dans le cadre de la mutualisation.

Chiffres clés dans le cadre des missions de communication pour le CDG 10 :

SUPPORTS DE COMMUNICATION :

- 50 supports de communication (dépliant, flyer, affiche, etc.) pour la mise en avant des services et du CDG 10.

NEWSLETTER (campagne Emailing Sarbacane) :

- Nombre de campagnes envoyées : **76**
- Taux d'ouverture (nombre d'e-mails ouverts par rapport au nombre total d'e-mails délivrés) : **62 %**
- Taux de lecture approfondies en moyenne : **85 %**

LINKEDIN :

- Nombre de publications : **66**
- Nombre d'impressions des publications : **67 835** (affichage du contenu sur l'écran d'un utilisateur)
- Republications des publications : **319**
- Nombre de clics : **3 717**
- Réactions : **1 206**
- Nombre total d'abonnés : **2186** (1442 nouveaux abonnés en 2023)

- Taux d'engagement (interactions du réseau avec la page) : **7,323** (4.73 % en moyenne pour les pages professionnelles sur LinkedIn)
- Nombre de visiteurs uniques : **1 225**
Fonction des visiteurs : 367 Administration (10.6%) et 351 RH (10.1%)
Secteur d'activités : 862 de l'administration publique (24.8%)
Lieu : 2 355 Troyes et périphérie (67,8%)

YOUTUBE :

- Nombre vidéos en tout (privées, publiques) : **71**
- Nombre de vidéos publiques : **12**
- Nombre de vues : **3 547**
- Nombre d'abonnés : **56** (dont 26 en 2023)
- Nombre d'impressions : **30 828** (affichage d'une miniature d'au moins une seconde et au moins 50% de la miniature visible sur l'écran)
- Durée de visionnage : **219,7h**

SITE INTERNET :

- Nombre visiteurs uniques : **39 303**
- Nombre de sessions (interaction site/visiteurs) : **61 578**
- Taux de rebond : **40.97 %** (inférieur à 40 % : excellent - entre 40 et 55 : bon)
- Nombre d'articles en ligne (rubrique actualités) : **23**
- Nombre de pages consultées (total du nombre d'affichage d'une page) : **179 252**

Pages les plus consultées :

Page d'accueil (34 463 fois)

Page emploi concours fonction publique territoriale (18 192 fois)

Bourse de l'emploi (10 480 fois)

Gestion des carrières notes et documents (4947)

B - LES MISSIONS CONVENTIONNEES

1) CONTRAT GROUPE ASSURANCE

Exercice 2023 :

Nombre de collectivités adhérentes ⇒ 174
Nombre de contrats signés ⇒ 285
Nombre d'agents couverts ⇒ 2 532 dont 1 799 CNRACL et 733 IRCANTEC

Dont

- Contrats CNRACL - Petit Marché (Collectivités employant jusqu'à 30 agents CNRACL)
Nombre de collectivités adhérentes ⇒ 134
Nombre d'agents couverts ⇒ 745 agents CNRACL
- Contrats CNRACL Collectivités supérieures au seuil (31 agents CNRACL et plus)
Nombre de collectivités adhérentes ⇒ 14
Nombre d'agents couverts ⇒ 1 054 agents CNRACL
- Contrats IRCANTEC
Nombre de collectivités adhérentes ⇒ 137
Nombre d'agents couverts ⇒ 733 agents IRCANTEC

NB : Chaque collectivité peut avoir à son choix 1 ou 2 contrats d'assurances "Personnel". La garantie des risques des agents titulaires (CNRACL) et celle des agents non titulaires (IRCANTEC) font l'objet de contrats différents.

2) CONVENTION PREVOYANCE

- 152 collectivités ont mandatés le CDG pour la mise en concurrence
- 64 collectivités adhérentes au 01.01.2024 (potentiel de 950 agents)

3) INTERIM TERRITORIAL

Nombre de conventions en cours au 31/12/2023 : 190

Nombre de conventions arrivant à terme au 31/12/2023 : 0

Demandes d'intervention

Au 10/12/2020 : 78 (Dont 3 non pourvues, 3,8% des demandes)

Au 31/12/2021 : 121 (Dont 12 non pourvues, 9,9% des demandes)

Au 31/12/2022 : 96 (Dont 18 non pourvues, 19,8 % des demandes)

Au 31/12/2023 : 86 (Dont 12 non pourvues, 14% des demandes)

→ Soit une augmentation entre 2020 et 2021 des demandes de : 55%

→ Soit une baisse entre 2021 et 2022 des demandes de : 20 % , cette baisse s'est effectuée en 2022 sur les demandes d'interventions liées au service Retraite.

→ Soit une baisse entre 2022 et 2023 des demandes d'environ : 11 %

Nombre de collectivités ayant bénéficié du service : 43

Nombre d'agents mis à disposition : 40 dont 22 agents intervenant pour la première fois dans le cadre du service

Nombre d'agents mis à disposition
(interventions des agents permanents du CDG10 comprises) :

MOIS	2019	2020	2021	2022	2023
JANVIER	7	10	14	20	25
FEVRIER	6	11	13	19	22
MARS	7	12	11	22	20
AVRIL	6	10	13	21	17
MAI	6	12	12	21	10
JUIN	5	16	22	13	20
JUILLET	7	14	21	18	17
AOUT	8	11	17	20	14
SEPTEMBRE	10	14	16	19	13
OCTOBRE	10	19	15	25	18
NOVEMBRE	9	19	17	23	19
DECEMBRE	9	15	17	23	17

Malgré une baisse des demandes d'interventions (sans doute liée à une baisse de la communication sur le service) le vivier du service se renouvelle. La baisse des demandes est constatée sur les remplacements de courtes durées et notamment avec des temps de travail inférieur à un mi-temps.

Facturation

	2022	2023	Comparatif 2022-2023
TEMPS COMPLET (≥ au mi-temps) Incluant les frais de gestion de 12%	157 941,19 €	178 887,13 €	+ 20 945,94 €
FORFAIT	130 765,21 €	93 370,84 €	- 37 394,37 €
TOTAUX	288 706,40 €	272 257,97 €	- 16 448,43 €
MONTANT DES FRAIS DE GESTION	11 743,84 €	13 870,49 €	+ 2 126,65 €

Nature des activités

Filière administrative	2020	2021	2022	2023
Accueil – gestion administrative – Secrétariat de Mairie	38	70	60	53
Assistante RH - Paies	0	1	1	3
Retraite – Expertise médicale	10	29	14	14
Comptabilité/paie	24	4	3	2
Direction	1	1	0	0
Urbanisme	0	0	0	0
Autres (conseiller formation)	5	1	0	1
ATSEM, agent d'animation			0	6
TOTAL	78	106	78	79

Filière technique	2020	2021	2022	2023
	0	3	0	7
TOTAL	0	3	0	7

Filière médico-sociale	2020	2021	2022	2023
	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

4) PAIES A FACON

Nombre de collectivités adhérentes : 55

Activité du service	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de bulletins de paie réalisés par an	2677	7030	6717	6291	8124	11 383
Nombre moyen de bulletins de paie établis par mois	223	586	560	524	677	949

5) ASSISTANCE LOGICIELS AUX COLLECTIVITES

Nombre de conventions : **109** (pour un total de **119** collectivités)

Nous avons une nouvelle adhésion au 1^{er} décembre 2023.

Nous avons perdu 7 conventionnements :

- 4 collectivités ont changé de prestataire de logiciels
- 3 collectivités ont répondu à l'appel d'offre de leur Communauté de communes pour un passage en direct avec JVS-Mairistem

Nombre de sollicitations (assistance par téléphone ou par mail) :

	2023	2022	Progression
Janvier	506	651	-22 %
Février	443	392	13 %
Mars	418	339	23 %
Avril	396	308	29 %
Mai	262	230	14 %
Juin	252	191	32 %
Juillet	279	148	89 %
Août	205	204	0 %
Septembre	277	231	20 %
Octobre	271	259	5 %
Novembre	234	241	-3 %
Décembre	263	329	-20 %
TOTAL	3806	3523	Activité : + 8 % en 2023

Nombre de formations dispensées aux collectivités bénéficiaires

- **89** formations (à distance ou sur site)
- **1** formation groupée sur la DSN évènementielle
- **1** formation groupée sur le Budget Horizon Web
- **1** atelier de formation sur le pack Joker M57

Réalisation des paies ponctuelles

- **11** demandes d'intervention pour 2 collectivités représentant la réalisation de 95 bulletins de paie + **11** Déclarations Sociales Nominatives

Réinstallation de logiciels

- **7** demandes d'intervention

Formations suivies par les agents

Formations JVS-Mairistem :

- Mon Espace famille
- Budget Horizon Cloud
- Gestion cadastrale Cassis
- Gestion du cimetière Améthyste
- Porte document électronique
- Mon poste à distance
- Décentralisation comptable
- Parascol

- Les bonnes pratiques en paie pour une DSN réussie
- DSN : contrôles et correction des anomalies

Formations CNFPT :

- « Les fondamentaux de la pédagogie »
- « E-sensibilisation à la cybermalveillance et à la cybersécurité »

6) SERVICE ARCHIVES

En 2023, **27** collectivités et établissements publics disposent d'une convention pour les prestations d'archivage du CDG. 2 d'entre eux ont adhéré au service durant l'année.

5 diagnostics et 17 devis ont été réalisés.

Le service est intervenu dans **19 collectivités**, ce qui représente **2192 heures de mission**, dont 240 heures passées au CDG pour le traitement des archives et la mise en place d'une solution de gestion électronique de documents (GED).

Au total, le service a pris en charge plus de 650 mètres linéaires (ml) d'archives :

- **319,74 ml** ont été proposés à l'élimination
- **131,84 ml** ont été classés
- **146,82 ml** d'archives intermédiaires ont été récolés
- **47,87 ml** ont été déposés (archives communales) ou versés (syndicat départemental d'énergie) aux Archives départementales.

7) PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

MISSION CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

BENEFICIAIRES	
Nombre d'adhérents :	206

INTERVENTIONS	
Nombre d'interventions :	44
dont	
– sensibilisations à la prévention des risques	11
– études de poste	7
– participation au CST ou à la FSSSCT	11
– autres	15

INFORMATIONS COLLECTIVES	
Nombre :	2
– Vendredi du CDG « le document unique » du 24 mars	23 participants
– Journée Prévention du 05 octobre	38 participants

AUTRES ACTIONS

Mise en place du réseau des Assistants de Prévention de l'Aube en partenariat avec le CNFPT
Installation et formation de la FSSSCT placée auprès du CDG 10
Participation à une table ronde organisée par l'ADAPT 10 dans le cadre de la SEEPH

MISSION ASSISTANT/CONSEILLER DE PREVENTION :

BENEFICIAIRES

Nombre d'adhérents :	171
----------------------	------------

INTERVENTIONS

Nombre d'interventions :	150
dont	
– entretiens préalables avec mise en place de registres	15
– visites de locaux	26
– élaboration et mise à jour du Document Unique	65
– présentation du Document Unique à l'organe délibérant	10
– autres (études ou aménagement de poste, évaluation RPS...)	34

FORMATIONS

Rencontre territoriales Santé et Sécurité au travail	1 jour
L'intégration des RPS au Document Unique	4 jours
Sensibilisation aux RPS	1 jour
L'ergonomie et l'aménagement des postes de travail	2 jours

MISSION AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI) :

BÉNÉFICIAIRES

Nombre d'adhérents :	141
dont collectivités et établissements non affiliés :	5

INTERVENTIONS SUR SITE

Nombre d'interventions :	3
--------------------------	----------

AUTRES ACTIONS

Participation au groupe de veille réglementaire de l'outil IOTA pour les inspections.

8) MEDECINE PREVENTIVE

Le service de médecine a été renforcé en 2023 avec le recrutement **d'un infirmier en santé au travail** au mois de février et **d'un médecin du travail** au mois d'octobre.

Le service s'est installé dans **les nouveaux locaux dédiés à la médecine préventive** dans le courant du second semestre 2023. Ce bâtiment, situé au 25 rue de Vienne à SAINTE SAVINE, offre les conditions idéales pour accueillir les agents territoriaux pour les visites médicales.

BÉNÉFICIAIRES	
Adhérents :	188
Effectifs suivis :	3234

SURVEILLANCE MÉDICALE	
Visites médicales réalisées :	1737
EXAMENS COMPLEMENTAIRES REALISÉS PAR LE SERVICE	
Biométrie	1737
Audiométrie	725
Spirométrie	45
Visiométrie	1137

ACTIONS SUR LE MILIEU PROFESSIONNEL (TIERS TEMPS)	
Nombre d'interventions :	55
Durée totale d'intervention :	23h

9) SECRETARIAT DU CONSEIL MEDICAL DES COLLECTIVITES NON AFFILIEES

Le CDG 10, dans le cadre du conventionnement prévu au IV de l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, prend en charge l'instruction des dossiers du Conseil Médical pour le compte des collectivités non affiliées : **Ville de Troyes et Conseil Départemental de l'Aube**.

En 2023, **116** dossiers ont été traités pour le Conseil Médical Restreint et **29** dossiers pour le Conseil Médical Plénier.

Conseils Médicaux restreints - Département de l'Aube

Date des séances	Dossiers traités
24/01/2023	6
28/02/2023	5
28/03/2023	1
18/04/2023	4
30/05/2023	3
27/06/2023	3
20/09/2023	3
18/10/2023	9
22/11/2023	4
13/12/2023	3
TOTAL	41

Conseils Médicaux Pléniers - Département de l'Aube

Date des séances	Dossiers traités
09/02/2023	3
15/03/2023	2
25/05/2023	2
21/09/2023	2
14/12/2023	3
TOTAL	12

Conseils Médicaux Restreints - Ville de TROYES

Date des séances	Dossiers traités
24/01/2023	3
28/02/2023	6
28/03/2023	5
18/04/2023	1
30/05/2023	10
27/06/2023	3
20/09/2023	11
18/10/2023	12
22/11/2023	1
13/12/2023	1
TOTAL	53

Conseils Médicaux Pléniers - Ville de TROYES

Date des séances	Dossiers traités
09/02/2023	1
15/03/2023	2
25/05/2023	1
21/09/2023	3
14/12/2023	1
TOTAL	8

24 expertises médicales ont été réalisées sur 2023.

10) REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le CDG 10 a mis en place un **service RGPD interne** destiné à répondre aux besoins de mise en conformité du centre sur la base de la désignation d'un **DPO interne personne physique** (désignation DPO-121678 du 14/09/2022).

Ce service permet également de proposer aux organismes publics de l'Aube un **DPO externe personne morale** sous la forme d'une adhésion à « **Mission RGPD** ». Chaque collectivité concernée devant opérer cette désignation auprès de la CNIL.

La clé de répartition théorique / réelle pour 2023 du DPO étant (sur la base 1 ETP) :

	<i>Théorique</i>	<i>Réel</i>
CDG 10 (DPO interne)	0,2	0,22
Adhérents du CDG 10 (DPO externe)	0,4	0,39
CDG 51 (DPO mutualisé) et ses adhérents	0,2	0,2
CDG 52 (DPO mutualisé) et ses adhérents	0,2	0,19

Les ressources humaines de « Mission RGPD » :

- Une référente RGPD Administrative & Métiers
- Un référent RGPD Informatique & Cyber
- Un DPO interne

Les chiffres à fin 2023 :

- **384** adhérents (+5 % Vs 2022)
- **647** comptes Data Legal Drive (+15% Vs 2022)
- **216** sollicitations au support (+19 % Vs 2022)
- **6** webinaires de perfectionnements (16 dates - 210 personnes connectées),
- **7** réunions en présentiel (2 au CDG et 5 en proximité),
- **Livrables** : 4 procédures RGPD, 4 modèles de documents, 1 kit complet.
- **12** aides à exercice de droit et **5** aides suite à violation de données

Pour 2024 :

- > Mise en place d'un groupe de travail avec des référent(e)s RGPD pour identifier les besoins et collecter les avis sur les livrables,
- > Mise en place des ateliers géographiques pour faciliter le partage des pratiques et aider à l'avancement des chantiers de conformité.

11) SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, HARCELEMENT, AGISSEMENTS SEXISTES

Mission assurée par le CDG 10 pour le compte de **41 collectivités et établissements adhérents** (dont 1 collectivité non affiliée) :

- **15** dépôts de dossier de signalement
 - 12 traités par le CDG 10 ou CDG 51 ;
 - 3 non traités : dossier non recevable ou collectivité non adhérente au service.

12) MEDIATION

3 types de médiations :

- Médiation Préalable Obligatoire
- Médiation à l'Initiative du Juge
- Médiation à l'Initiative des Parties

26 conventions : aucune saisine en 2023.

C – INTERREGION EST

Réunions :

- 4 réunions des Présidents
- 3 réunions des Directeurs
- 3 réunions du réseau des CDG 08-10-51-52-55 (CAM)

FMPE de Catégorie A et B – Prise en charge par le CDG coordonnateur :

- Aucun agent de Catégorie A et B en situation de FMPE n'est pris en charge au 31 décembre 2023 par notre Département.

D – TABLEAU RECAPITULATIF DES REUNIONS D'INFORMATION DU CDG 10

Des réunions d'information appelées "Vendredis du CDG" sont organisées au siège du CDG 10 ou délocalisées. Ces réunions sont à destination des Elus et des agents. Lors de ces séances sont abordés tous les thèmes en lien avec nos missions.

Mois	Thèmes	Nombre de réunions
Mars 2023	Le tableau des emplois et des effectifs	1
Mars 2023	Le document unique	1
Avril 2023	Le droit syndical	1
Mai 2023	La cybersécurité	1
Juin 2023	L'annualisation du temps de travail et les procédures CPAM	1
Septembre 2023	La réforme des retraites	2
Octobre 2023	Le conseil médical unique	1
Novembre 2023	Les dispositifs de la mobilité professionnelle	1

IV ~ LES MARCHES PUBLICS

Le Centre de Gestion a procédé en 2023 aux consultations suivantes :

Marché de Service n°202301

Objet du marché : CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Le marché est constitué d'un lot unique

Attributaire : Groupement conjoint composé de

CNP ASSURANCES 4 PRO COEUR DE VILLE 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX SIRET : 341 737 062 00966	Porteur du risque intervenant sur les activités VIE
RELYENS SPS Route de Creton 18110 VASSELAY SIRET : 335 171 096 00035 N°ORIAS : 07 000 814	Gestionnaire du contrat

Signé le : 24/07/2023

Montant estimé du marché : 7.000.000 € H.T.

Marché de Service n°202302

Objet du marché : ASSURANCES DU CDG10

Le marché est constitué de 2 lots :

LOT N° 1 - ASSURANCES DES RISQUES DE DOMMAGES AUX BIENS ET DES RESPONSABILITÉS

Attributaire : GROUPAMA NORD-EST DECC

12 BD Roederer 51100 REIMS

SIRET : 383 987 625 000 19

Signé le : 14/11/2023

Montant TTC annuel de l'offre retenue : 5.860,60 €

LOT N° 2 - ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE ET DES RISQUES ANNEXES

Attributaire : GROUPAMA NORD-EST DECC

12 BD Louis Roederer CS20049 51721 REIMS CEDEX

SIRET : 383 987 625 000 19

Signé le : 14/11/2023

Montant TTC annuel de l'offre retenue : 3.823,20 €

Les autres achats d'un montant de moins de 40.000 € H.T. ont été faits par demande de devis ou auprès de l'UGAP, principalement :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passage du marché d'assurance statutaire,
- Contrat de dératisation,
- Contrat de vérification du matériel de lutte contre l'incendie,
- Renouvellement de contrat de maintenance de logiciels,
- Achat de matériels informatiques, mobiliers et fournitures diverses.

V ~ ANNEXES



FICHE REPÈRES DU RSU 2022

Comité Social Territorial du CDG 10

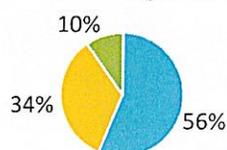
Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR **84%**

> 356 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 471 recensées
> 2 035 agents recensés dans ces collectivités dont 1 143 fonctionnaires, 691 contractuels permanents et 201 contractuels non permanents

Effectifs

56% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires
■ Contractuels permanents
■ Contractuels non permanents



Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
1	37	4	278
1	22	3	289
1	18	3	114

31,55 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

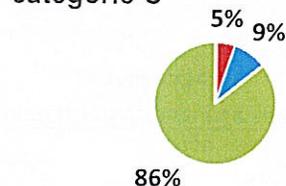
⇒ 2,2 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
⇒ 4,6 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

47% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	34,7%	26,5%	31,6%	1,8
Technique	44,1%	51,2%	46,8%	2,9
Culturelle	2,4%	4,3%	3,2%	2,1
Sportive	0,3%	0,0%	0,2%	1,3
Sociale	8,0%	5,8%	7,1%	1,9
Médico-sociale	0,7%	0,4%	0,6%	1,6
Police municipale	0,9%	0,1%	0,6%	1,2
Animation	8,8%	11,6%	9,9%	2,9
Total	100%	100%	100%	7

86% d'agents relevant de la catégorie C



■ Catégorie A Effectif moyen 0,3
■ Catégorie B Effectif moyen 0,5
■ Catégorie C Effectif moyen 4,4

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 71%

■ Hommes
■ Femmes

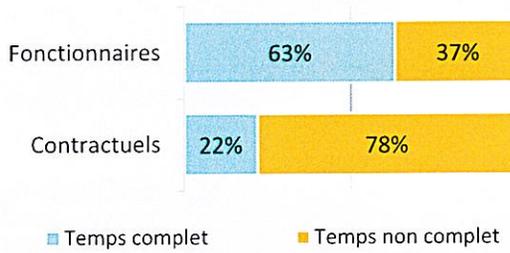
Fonctionnaires	33%	67%
Contractuels	23%	77%
Ensemble	29%	71%

Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 43% des agents

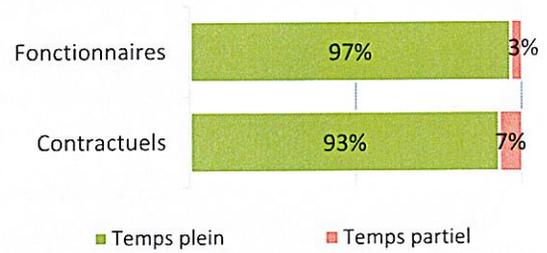
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	43%
Adjoints administratifs	22%
Adjoints territoriaux d'animation	9%
ASEM	6%
Rédacteurs	6%

Temps de travail des agents permanents

63% des fonctionnaires à temps complet contre 22% des contractuels



3% des fonctionnaires à temps partiel contre 7% des contractuels



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Administrative	46%	Police municipale	100%
Sociale	41%	Culturelle	87%
Culturelle	39%	Technique	83%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0,8% des hommes à temps partiel
6,2% des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

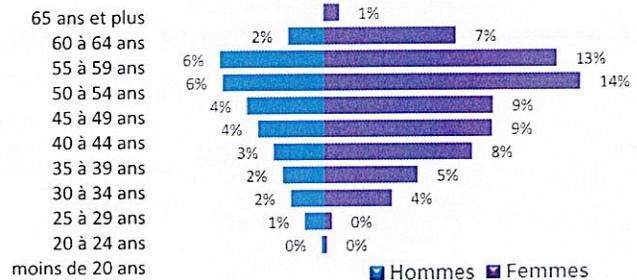
En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,01
Contractuels permanents	45,15
Ensemble des permanents	47,56

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	42,72



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 5,4 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 3,0 fonctionnaires
> 1,1 contractuel permanent
> 1,3 contractuel non permanent

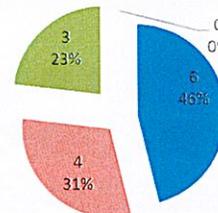
ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A : 1,3 ETPR
Catégorie B : 1,1 ETPR
Catégorie C : 2,8 ETPR

Positions particulières

0,9% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

- En 2022, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 14,5%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
6,3%	28,8%

Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022
5 agents	5,2 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022		
Fonctionnaires	↘	-1,0%
Contractuels	↗	10,7%
Ensemble	↗	3,1%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	35%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	22%
Départ à la retraite	17%
Démission	14%
Mutation (changement de collectivité)	7%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	35%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	33%
Voie de mutation	9%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	6%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	5%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

En moyenne, 0,3% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- 3 Ruptures conventionnelles actées en 2022

1,2% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle
67% sont à l'initiative de l'agent

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10

Non concernés	 4 agents sur 10
Avancements d'échelon	 5 agents sur 10
Avancements de grade	 1 agent sur 10
Promotions	 Moins de 1 agent sur 10

0,96% des agents concernés

Sanctions disciplinaires

- 2% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2022.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

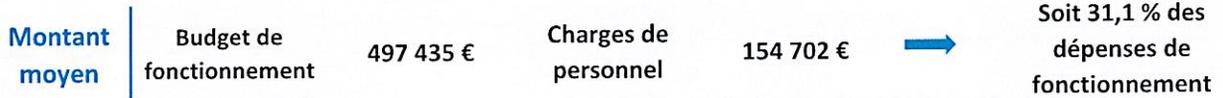
- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	50%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	50%

Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 31,1 % des dépenses de fonctionnement



Mise en place du RIFSEEP

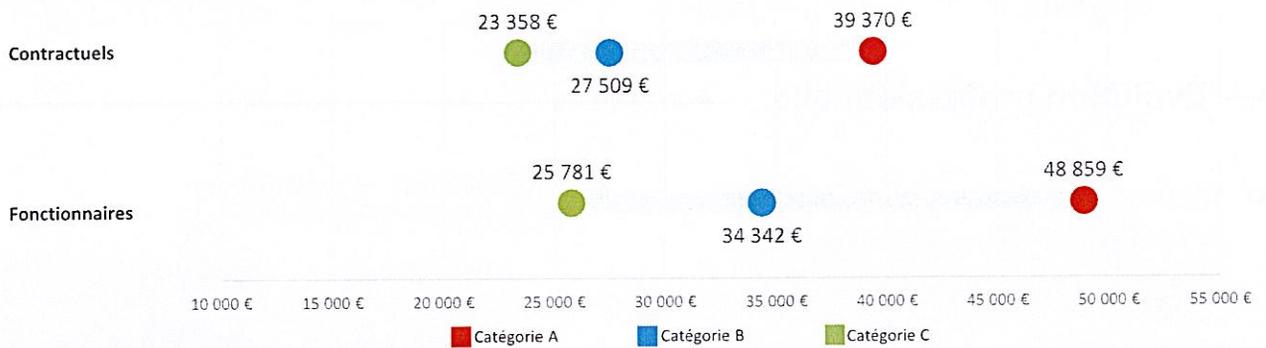
- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA



50% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

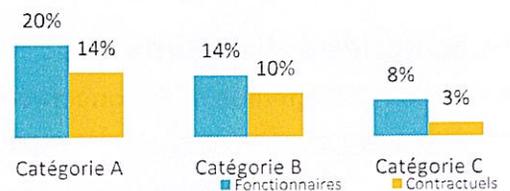


La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 9,02 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	10,18%
Contractuels sur emplois permanents	5,24%
Ensemble	9,02%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



En moyenne, 175 heures supplémentaires/complémentaires pour les 56% de collectivités concernées

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de collectivité concernée selon la filière



42% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 10,7 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 6,7 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,94%	1,84%	2,53%	0,59%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	4,47%	1,96%	3,52%	0,59%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,58%	2,17%	3,67%	0,59%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 17,94 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

8% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 1,3 accident du travail pour 100 agents

> En moyenne, 65 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Type d'accident



Genre



Catégorie



75% des accidents concernent la filière technique

Handicap

8% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 1,9%

Genre



Statut



Catégorie



0,2 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées	17 362 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	3 864 €

Prévention et risques professionnels

4 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 830 €

Coût par jour de formation : 187 €

Existence d'un document unique (DUERP)

Ce graphique n'est pas disponible dans votre

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Ce graphique n'est pas disponible dans votre

Existence d'un plan de prévention des RPS

Ce graphique n'est pas disponible dans votre

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

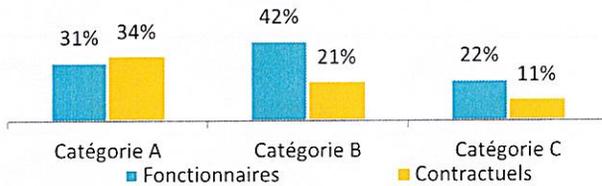
2,2% des femmes

2,8% des hommes

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2022, 20% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
20% des femmes et 21% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

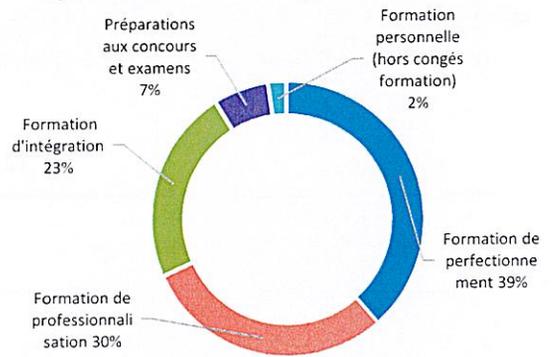


Le budget médian consacré à la formation est de 1 057 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	65%
Autres organismes	21%
Frais de déplacement	8%
Coût de la formation des apprentis	4%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	2%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,6 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	74%
Autres organismes	23%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	2%
Collectivité	0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

20% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Ce graphique n'est pas disponible dans votre

Dont 27% ont adhéré à une convention de participation sociale souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance
Montant moyen annuel par bénéficiaire	182 €	129 €

En cours Oui Non Ne sait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité

Ce graphique n'est pas disponible dans votre

Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion

Ce graphique n'est pas disponible dans votre

Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale

Ce graphique n'est pas disponible dans votre

Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Ce graphique n'est pas disponible dans votre

Relations sociales

2% des collectivités concernées par des grèves

Ce graphique n'est pas disponible dans votre

2 jours de grève en moyenne par collectivité

Ce graphique n'est pas disponible dans votre version d'Excel.

Nombre moyen de réunions des instances

Comité technique	CAP	CCP
0	0	0

0,3% des collectivités ont engagé des négociations collectives

Ce graphique n'est pas disponible dans votre

0,6% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Protection sociale complémentaire

Conditions et organisation du travail

Formation professionnelle

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Mise en place du télétravail

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : mars 2024

Version 1